

La leçon de renoncement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 23

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstejn & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La dernière inspection de Frédéric.

DEUX carabiniers de Lavaux passaient leur dernière inspection d'armes, à Cully, il y a quelques années. C'étaient Constant au Pionnier et Frédéric de La Clavilaz, braves citoyens et soldats modèles l'un et l'autre, mais fort dissemblables de caractère et d'allures. Autant le dernier était réservé et taciturne, avec une pointe de mélancolie dans le regard, autant son camarade Constant se montrait pétillant de malice et de gaieté et déridait son entourage par le seul aspect de sa mine joviale.

Comme la généralité des Vaudois, Frédéric et Constant aimaient le service militaire, à la condition, bien entendu, qu'on ne les traitât pas comme des bêtes ; et ils se faisaient un point d'honneur d'arriver sur les rangs dans une tenue irréprochable, le fourniment bien astiqué, les armes reluisantes comme si elles eussent été neuves, l'uniforme sans un grain de poussière et fort seyant encore, tout râpé qu'il fût par de nombreux « camps » et cours de répétition.

Ce jour d'inspection, ils attendaient donc sans crainte leur tour de passer devant le major chargé de l'examen des équipements.

A l'appel de son nom, Frédéric de La Clavilaz fit, comme chacun, trois pas au-devant du front, prit la position réglementaire et tendit son arme à l'inspecteur.

— Hum ! fit celui-ci, de sa grosse voix, après avoir guigné dans le canon.

Frédéric sursauta et, portant la main à son képi :

— Major, mon arme est propre, j'en mets ma main au feu !

— Rassurez-vous, elle est nette comme un oignon ; mais... (Dans les rangs, Constant au Pionnier se tordait les côtes)... mais, reprit le major, en dardant de nouveau sa prunelle dans le canon, je vois là-dedans un gaillard qui aimerait bien être ailleurs.

— Major, je veux bien être pendu si vous trouvez un seul grain de poussière ! s'écria Frédéric, avec un brin d'humeur.

— Silence, je vous ai déjà dit que votre arme est en parfait état et vous fait honneur, mais tout cela n'empêche pas qu'il y a là-dedans un olibrius qui m'a tout l'air de courir à une mort certaine ; oui, on dirait un Russe qui marcherait tout seul contre l'armée du général Oku !... Avancez-voir cette table.

Et, tenant le fusil la crosse en l'air, devant les militaires qui s'étaient rapprochés insensiblement, très intrigués, le major donna du bout du canon un coup sec sur un registre grand ouvert, et toute la troupe put voir courir effaré sur le papier... un perce-oreille. Ce fut un vaste éclat de rire.

Seul Frédéric avait gardé son air grave.

— Poison de Constant ! murmura-t-il en retenant le chemin de La Clavilaz, c'est lui, sûrement, qui a fait le coup !

C'était Constant, en effet. Frédéric ne lui en garda pas rancune, au reste. Et quand il se re-

mémora les émotions de sa dernière inspection, il est maintenant le premier à en plaisanter. Mais ni lui, ni personne, n'a jamais su comment on avait pu introduire le perce-oreille dans son arme, qu'il n'avait lâchée qu'au moment de la passer au major et qui jusqu'alors avait été constamment coiffée du couvre-canon.

Ça, c'est le secret de ce farceur de Constant.
V. F.

Loteries de l'Etat de Vaud.

On a émis à plus d'une reprise, dans le public, l'idée d'une loterie nationale pour procurer à l'Etat de Vaud, sans grever le budget, les fonds nécessaires à l'achèvement de la restauration de la Cathédrale. Ainsi firent les Bernois, il y a peu d'années, pour une œuvre semblable ; ainsi encore en avait usé notre canton dans d'autres circonstances. Nous lisons en effet dans un vieux numéro de la *Gazette de Lausanne* :

« Dans sa séance du 14 mai 1823, le Grand Conseil du canton de Vaud a accepté un projet de décret qui crée deux nouvelles loteries en faveur des régens, les quatre loteries précédentes n'ayant pas atteint la somme nécessaire pour fonder la caisse des pensions de retraite qu'on destine à ces utiles citoyens ».

La leçon de renoncement.

La petite Charlotte rentre rayonnante à la maison :

— Maman, s'écrie-t-elle, un monsieur que je sais pas son nom m'a donné à la rue ce gros cornet de pralines !

— Tu ne les mangeras pas, ma chérie.

— Pourquoi ?

— Parce qu'on ne doit jamais accepter quoi que ce soit d'un inconnu : il y a des hommes très méchants qui donnent aux enfants des bons empoisonnés.

Charlotte se désole. Sa mère la prend dans ses bras et, la mangeant de caresses, lui dit :

— Et puis, il faut apprendre de bonne heure à renoncer aux bonnes choses et à être charitable, mon trésor ; aussi tu vas vite porter ton cornet au petit de la femme de ménage.

L'amant de Lisette.

J'aurai l'oubli, père et fils du repos.
BÉRANGER.

DANS quelques semaines, l'œuvre de Béranger entrera dans le domaine public. C'est dire que tout le monde en pourra user sans plus avoir à payer de droits d'auteur. Profitera-t-on seulement de cette liberté ?...

Il fut un temps déjà où l'œuvre du bon chansonnier était le domaine public. C'était le temps où tout le monde savait et chantait ses chansons, où elles étaient de toutes les fêtes, de toutes les joyeuses réunions. Puis, les circonstances et les idées ont changé ; le temps a passé et les chansons de Béranger avec lui. Le silence de l'oubli a succédé aux acclamations de la

gloire populaire ; des critiques impitoyables ont pris la place des enthousiastes admirateurs de jadis. Un moment même, on ne voulut plus rien voir de bon, de digne d'attention, dans cette débordante corbeille de chansons, écho de généreuses pensées ou saupoudrées de vrai sel gaulois, et où le peuple avait trouvé l'expression de ses aspirations et de sa gaieté.

Les beaux rêves m'ont tous quittés.

Où sont les ombres des sylphides ?

A peine un rayon de gaieté

Glisse encore à travers mes rides.

Il est un fantôme divin

Qui rend le soir des ans moins sombre :

C'est la gloire, hélas ! mais en vain

Mon ombre a poursuivi cette ombre.

A soupiré Béranger dans une de ses dernières chansons.

« L'évènement qui va s'accomplir, dit Georges Montorgueil, ramènera pour quelques jours le chansonnier au plan de l'actualité. On lui reprochera, on lui reproche d'avoir été un faux bonhomme dans sa vie publique et dans sa vie privée. Sa pauvreté est traitée d'hypocrisie ; sa modestie, de calcul ; son désintéressement, de lâcheté.

Il pouvait être riche : nos arrivistes ne lui pardonnent point d'avoir dédaigné la fortune ; ils prétendent que c'était une pose : c'était une morale. Il a dit lui-même : « Lancé au milieu de la société la plus opulente, mon indigence n'y fut pas un embarras pour moi, car il ne me coûtait pas de dire : Je suis pauvre. Ce mot, que trop de gens hésitent à proférer, tient lieu de fortune... Apprenez à le dire si vous ne voulez compromettre ni votre honneur ni votre indépendance ». L'admirable leçon ! Béranger la mit en pratique. Il ne fit jamais une affaire. Il refusa tous les emplois et tous les grades. Après 1830, on le pressait d'aller voir le roi, qui était un peu son ouvrage ; on lui disait, pour vaincre ses répugnances, que, à la cour de Louis-Philippe, on était reçu sans façon, en bottes. « Bien, bien, répondait-il, des bottes aujourd'hui, des bas de soie dans quinze jours ». On voulut en faire un ministre de l'instruction publique, il refusa le portefeuille sous le prétexte qui semblera bien rococo à certains parlementaires, qu'il n'avait pas les qualités de la fonction. On lui proposa l'Académie ; il donna à son refus une raison aussi honorable que respectueuse : « Le peuple, répondit-il, a encore besoin de chansons ! » Le gouvernement de Février voulut en faire un législateur : « Je n'en ai pas l'étoffe », objectait-il.

— Eh quoi ! ni ministre, ni député, ni académicien ? lui faisait-on.

— Il est sage, répondit-il, que, à une époque où tant de gens se prétendent propres à tout, quelques-uns donnent l'exemple de savoir n'être rien. La nature m'a créé pour ce genre d'utilité qui ne fait envie à personne.

Il demeura fidèle à cette règle de vie, achevant ses jours dans cette petite chambre de la rue Béranger, d'où il partit, avec derrière son humble cercueil, un peuple tout entier.